

Département de Saône et Loire

L'an deux mil dix-neuf, le dix-huit décembre à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué le 13 décembre 2019, s'est réuni sous la présidence de M Guy GALEA, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

PRESENTS : M. Guy GALEA,

Mmes Martine GIBAUD, Christèle VINCENT, Catherine LAFARGE et Mme Christine CHEVALIER

Mrs François ROUGEOT, Philippe GOURLAND, Jacques FELIX, Jean-Charles LALANNE, Hubert JACQUEROUX

ABSENT : M Sylvain MACCORIN (excusé).

Secrétaire de séance : M J-Charles LALANNE. La séance est ouverte à 20H30.

Monsieur le Maire demande au Conseil le rajout d'une délibération.

Le Conseil accepte le rajout de ces délibérations, à l'unanimité.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 novembre 2019

Le compte-rendu de séance du conseil municipal du 28 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

2. AUGMENTATION DES HEURES DES AGENTS

Délibération 2019 / 071 & 072

M Le Maire rappelle que suite au transfert de compétence « garderie périscolaire » et « garderie en attente de bus » de la CCMT à la Commune de Lugny, il convient de réorganiser les services, il est donc nécessaire de fermer et d'ouvrir les postes suivants :

FERMETURES :

Adjoint d'animation territorial en temps non complet à raison de 11,14 h/hebdomadaires,

Adjoint technique territorial principal de 1ere classe à raison de 28 h/hebdomadaires.

OUVERTURES :

Adjoint d'animation territorial en temps non complet à raison de 22.47 h/hebdomadaires,

Adjoint technique territorial principal de 1ere classe à raison de 35 h/hebdomadaires.

Adjoint d'animation territorial en temps non complet à raison de 6,76 h/hebdomadaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

3. RETRAIT DE LA MBA ET DE LA CCMT DU SIVOM A LA CARTE DU MACONNAIS

Délibération 2019 / 076

M Le Maire, rappelle que lors du Conseil Communautaire du 24 octobre 2019, Mâconnais-Beaujolais Agglomération a décidé de solliciter son retrait du SIVOM à la carte du Mâconnais, car elle souhaite exercer la compétence GEMAPI, et lors du Conseil Communautaire du 24 octobre 2019, la Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois a décidé de solliciter son retrait du SIVOM à la carte du Mâconnais, car elle souhaite exercer la compétence GEMAPI.

Ces 2 demandes de retrait étant approuvées par le Comité Syndical du SIVOM à la carte du Mâconnais le 12 novembre 2019.

Le Comité Syndical a notifié cette délibération à tous les membres du SIVOM (EPCI et communes) qui doivent à présent délibérer dans un délai de 3 mois. Il convient donc aux Elus de délibérer sur cette demande de retrait dans un délai de 3 mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

4. AVENANT BAIL

Délibération 2019 (annulée en attente de précisions)

M Le Maire informe les élus que concernant un bail de fermage il existe une différence entre la réalité plantée et le chiffre inscrit sur le bail. Serait prévu 0.9302 ha à planter alors que la réalité est de 0.860 ha à planter. M Le Maire va s'orienter auprès du notaire afin de clarifier ce problème.

Ce point sera vu lors du prochain conseil.

5. PROROGATION D'UN CDD d'ADJOINT ADMINISTRATIF

Délibération 2019 / 074

M Le Maire explique que la mise en place du nouveau système de traitement pour la garderie a pris plus de temps que prévu, puis compte tenu de l'accroissement temporaire de l'activité suite à la démission d'un agent administratif, il est proposé au Conseil de procéder à la prolongation du contrat de travail de l'Adjoint Administratif Contractuel actuellement en place et ce jusqu'au 31/01/2020.

Cet agent assurera les fonctions d'Adjoint Administratif Territorial à temps non complet, soit 19h/hebdomadaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

6. MAISON DE SANTÉ

M Le Maire rend compte aux Elus de son entretien avec les médecins de la MDS. La proposition de travaux leurs a bien plu, cependant le doute de trouver un nouveau collègue les tourmente. Ils demeurent incertains.

Quoi qu'il en soit, l'achat de la maison attenante est en cours.

M Le Maire propose donc des pistes qui pourraient correspondre aux attentes de chacune des parties :

- Le local actuel MDS sera mis aux normes, à savoir la confidentialité au niveau de l'accueil, l'isolation phonique au niveau du bureau orthophoniste.

Ces travaux seront supportés par la section investissement et le montant sera répercuté sur le loyer.

L'extension portera le nom de : « ANNEXE ».

QUESTIONS DIVERSES

BOIS : M R GAIFFE a émis un projet concernant une route forestière qui serait mise en place au niveau du « chemin de la reculée ». A profiler.

CCMT : A rappeler que l'espace COWORKING ouvrira ses portes fin janvier 2020. L'espace tourisme quant à lui sera opérationnel au printemps 2020.

Concernant la déchèterie, une campagne « badges nominatifs » sera mise en place à partir de 2020.

Concernant le PLUI, le PADD va être revu, ainsi une nouvelle réunion publique sera organisée, la date sera donnée ultérieurement. L'approbation du PLUI devrait être programmée début 2021.

PISTE VTT : Une date de rencontre commune est à mettre en place entre l'ONF la Commune afin de se rendre compte sur place comment pourrait être modifiée la piste. Il est impératif que cette piste soit accessible pour tous.

PIZZA : Une nouvelle demande de camion pizza a été remise en mairie, celle du « moulin des pizz ». L'intervention serait chaque mardi soir, place des Nièvres

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

Délibération 2019 / 075

CLOTURE GENDARMERIE : Le personnel de la gendarmerie souhaiterait savoir s'il serait possible de prévoir une clôture en 2020 tout autour de la gendarmerie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé d'approuver par

1 VOIX CONTRE

5 ABSTENTIONS

4 VOIX POUR

Sera mis dans le prochain budget.

CHIENS ERRANTS : Une recrudescence de chiens errants a été constatée sur la commune. M Le Maire va émettre une nouvelle demande auprès de la gendarmerie afin que le nécessaire soit fait.

CIMETIERE : Le travail de mise à jour est en cours.

FOSSÉ COLLONGETTE : Il est précisé que le fossé situé aux Collongettes a été bouché car il était dangereux pour les piétons, les travaux effectués seront drainant pour le terrain.

VŒUX DU MAIRE : Même conditions habituelles, les élus ou agents pourront aller chercher les personnes de plus de 90 ans.

REPAS DU DERNIER MANDAT : La date est fixée au 24/01/2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35

La date du prochain Conseil Municipal est fixée au mercredi 26 février 2020.

Le maire,
Guy GALÉA

